

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Signature d'un bail d'habitation avec M. Vincent LHUILLIER pour le logement T3 sis 1134 rue des Vertes Campagnes à GEX, couvrant la période du 24/08/2022 au 23/08/2025 (3.3.)**

Service : Direction générale des services (MM)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 2021_023_DEL en date du 1^{er} mars 2021 sur la valeur locative de référence servant au calcul des loyers,

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Vincent LHUILLIER qui occupe les fonctions de manager de commerce et de centre-ville mutualisé pour les villes de Gex et de Divonne-les-Bains, et ne dispose pas de logement répondant à ses besoins dans le parc locatif privé,

DÉCIDE

- ✚ **DE SIGNER** le bail d'habitation ci-annexé avec M. Vincent LHUILLIER pour la période du 24/08/2022 au 23/08/2025, pour un T3 sis 1134 rue des Vertes Campagnes (bâtiment n° 2 Les Primevères – Appt n° 2A5) 01170 GEX, d'une surface utile de 57 m² et moyennant un loyer mensuel révisable annuellement, fixé à 335,73 euros.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 18 août 2022.
Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 19 août 2022 et publiée sur le site internet de la ville le 19 août 2022.

Envoyé en préfecture le 19/08/2022

Reçu en préfecture le 19/08/2022

Affiché le



ID : 001-210101739-20220818-2022_157_DEC-DE